







» Déclare commun avec Adrien Ouff le jugement intervenu contre Pierre Ouff, pour être exécuté contre le premier suivant sa forme et teneur. »

— Le Journal de Paris publie ce soir le programme pour les fêtes de juillet.

Le 27, signature des seize contrats de mariage avec 3,000 fr. de dot constitués en faveur de fils ou filles des combattans de juillet 1830, juin 1832 et avril 1834.

Le 28, services funèbres dans les édifices consacrés aux différens cultes et à l'Hôtel des Invalides.

Le 29, les sculptures de l'Arc de triomphe seront découvertes. Il y aura aux Champs-Élysées et à la barrière du Trône, mâts de Cocagne, orchestres de danse et feux d'artifice.

— M. Dutacq, gérant du Siècle, nous prie d'annoncer que l'affaire pour laquelle il avait été traduit en police correctionnelle a été remise; mais dès cette première audience son avocat a administré la preuve du dépôt de son cautionnement, qui n'avait été retardé que par quelques circonstances de pure formalité.

— Nous sommes invités à déclarer que l'anecdote rapportée par plusieurs journaux sur la visite que le sieur Dehors, après son acquittement, aurait faite au fermier Chapelain dans son hôtel à Paris, rue du Figuiier, et la promesse de le désintéresser de ses pertes, est complètement erronée. Nous n'avons point répété un pareil fait qui nous paraissait invraisemblable. Il n'y a de réel que ce que nous avons dit sur le noble désintéressement de M. Berryer.

— A l'Hospice des Vieillards, se trouvait depuis trois à quatre ans environ, un nommé Fescant, âgé de 86 ans. Cet homme, qui

jouissait de toute sa raison, avait vainement essayé plusieurs fois de se suicider, parce que selon lui, à son âge, quoique bien portant et sans infirmité, l'homme ne doit pas exister au-delà de quatre-vingts ans. Ses camarades ont plusieurs fois cherché à le désabuser sur la fausse idée qui semblait dominer toutes ses actions; mais aucune raison n'ayant pu le faire changer de résolution; vendredi dernier, ce malheureux vieillard s'est brûlé la cervelle.

— Des ouvriers allant ces jours derniers à leur travail, dès l'aube du jour, aperçurent au bord de la Seine un volumineux paquet qui flottait sur l'eau.

Curieux de savoir ce qu'il contenait, ils attendirent que le jour leur permit de l'examiner de plus près. C'est alors seulement qu'ils remarquèrent des vêtements d'homme et de femme qui surnageaient confusément. Ils suivirent de yeux ces objets flottants et dès qu'ils arrivèrent à Champigny, près Saint-Maur, ils appelèrent à leur aide, et le précieux paquet fut enfin amené sur le rivage. A sa vue, des cris d'effroi se firent entendre par les spectateurs, en reconnaissant les cadavres de deux personnes d'un sexe différent.

L'autorité locale et la gendarmerie se rendirent sur les lieux, un médecin procéda à l'examen des deux victimes qui furent trouvées attachées l'une à l'autre à l'aide d'un châle. La femme avait fixé le bas de sa robe avec de la petite ficelle. Tout annonce que ces infortunés sont deux amans qui se sont volontairement donné la mort il y a une dizaine de jours. On les a transportés à la Morgue.

— Le 13 juillet, le jour même où la Gazette des Tribunaux apportait à Alger le brillant réquisitoire de M. Dupin dans l'affaire de M. le comte de Lamarthonie et ses éloquentes paroles contre la fureur des combats singuliers, un duel avait lieu à Alger, derrière

les fours à chaux de Bab el Oued, entre M. G., secrétaire de l'amiral et M. D., chirurgien de marine. Cette affaire a eu une issue bien déplorable. M. le secrétaire, atteint d'une balle dans la poitrine, est tombé mort sur la place.

— Le 22 juillet au soir, vers sept heures et demie, un meurtre et un suicide ont été commis à Bruxelles, à l'Hôtel des Messageries. Un jeune homme, nommé Van de Putte, revenu de Paris, avait lié connaissance avec une femme à Bruxelles; une autre femme, son ancienne maîtresse, à Paris, qui l'apprend, quitte cette ville et vient à Bruxelles rechercher son amant. Elle lui a tiré, à l'Hôtel des Messageries, un coup de pistolet et s'est ensuite brûlé la cervelle avec une autre arme. On dit qu'ils sont morts l'un et l'autre.

— Un autre suicide a eu lieu à Bruxelles. Le domestique de M. Sergogne, agent de change, s'est fait sauter la cervelle d'un coup de pistolet. Le crâne a été complètement enlevé.

Le Rédacteur en chef, gérant, BRETON.

— Nous avons déjà fait connaître que les assurances recueillies par la Banque philanthropique, s'élevaient :

Table with 2 columns: Assurance type, Amount. Rows: Pour le mois d'avril, à 250,550 fr.; Et pour le mois de mai, à 340,892; Celles de juin se sont élevées à 423,548.

Total du trimestre, 1,014,990 fr. Cette somme a produit pour prime aux indigens, durant ces trois mois, 2,537 fr. Bureaux et administration, rue de Provence, 26.

FUSILS BÉRINGER. A BASCULE sans crachement. Brevet d'invention et de perfectionnement. Le perfectionnement que M. Béringer vient d'apporter aux fusils à bascule ne peuvent manquer d'attirer l'attention de tous les chasseurs...

OUVERTURE DU MARCHÉ ET FOIRE PERPETUELLE ST-LAURENT. C'est le mercredi 10 août, fête Saint-Laurent, qu'aura lieu l'ouverture de cet utile établissement. Le marché et la foire tiendront tous les jours...

REMPLACEMENT MILITAIRE. Classe de 1835. L'administration, fondée par un ancien chef de bureau au ministère de la marine, et présidée par un colonel, ancien chef de la division du mouvement au ministère de la guerre...

BOURGEOIS DU CHERRY et JEAN-PASCAL, ayant pour objet spécial et unique la poursuite des procès, la rentrée des créances et les recouvrements sans frais...

DÉCES ET INHUMATIONS. du 22 juillet. M. Tissot, rue Neuve-des-Mathurins, 45. M<sup>me</sup> Himel, rue Saint-Honoré, 97. M<sup>me</sup> Fillion, née Delamotte, rue d'Angoulême, 27.

ANNONCES JUDICIAIRES. ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DYVRANDE AINÉ, AVOUÉ, Rue Favart. Adjudication définitive le mercredi 3 août 1836, deux heures de relevée...

Suivant acte reçu le 12 juillet 1836, par M<sup>e</sup> Bonnaire et son collègue, notaires à Paris, enregistré le 13 juillet même année, il a été apporté diverses modifications à la société formée par actes du 1<sup>er</sup> août 1834...

ERRATA. — Dans notre numéro du 24 de ce mois, société MOMIGNY et C<sup>e</sup>; au lieu de: Au fur et mesure de la mise en circulation; lisez: Au fur et mesure de la mise en circulation; et au lieu de: Pour valeur de ces dix numéros; lisez: Pour valeur de ces dix coupes.

ANNONCES LEGALES. ÉTUDE DE M<sup>e</sup> AD. SCHAYÉ, Avocat-agrégé, rue Neuve-St.-Eustache, 36. RAPPORT DE FAILLITE.

D'un exploit du ministère de M<sup>e</sup> Delépine, huissier à Paris, en date du 12 juillet courant, enregistré, à la requête de M. Arsène GOURDIN, marchand de draps, demeurant à Paris, rue St-Denis, n. 363; Il rapport que ledit sieur GOURDIN a formé une demande, tant contre l'agent de la faillite du sieur MENARD, marchand tailleur, demeurant à Paris, passage du Grand-Cerf, n. 7...

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Sur la place publique de Belleville. Le dimanche 31 juillet, midi. Consistent en commode en noyer, tables, assiettes, marmites, casseroles, etc. Au compt.

TRIBUNAL DE COMMERCE. ASSEMBLÉES DE CRÉANCIERS. du mardi 26 juillet. heures. Wagnier, md boulanger, remise à huitaine. 11 Labiche, fabricant de lunettes, syndicat. 11 Conté seul, négociant, id. 12 Conté et C<sup>e</sup> (société pour l'organisation de l'industrie et l'échange d'immeubles et produits), id. 11

ANNONCES JUDICIAIRES. ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DYVRANDE AINÉ, AVOUÉ, Rue Favart. Adjudication définitive le mercredi 3 août 1836, deux heures de relevée en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, à Paris, d'une MAISON et dépendances sises à Paris, rue St-Ambroise-Popincourt, 3ter, 8<sup>e</sup> arrondissement. Mise à prix: 43,000 fr.

Adjudication préparatoire en l'audience des criées de Paris, le samedi 6 août 1836. 1<sup>o</sup> D'un GRAND HOTEL, avec cours, avenue, jardin, écuries, remises et dépendances, sis à Paris, rue du Faubourg-St-Honoré, 99, 1<sup>er</sup> arrondissement.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Sur la place publique de Belleville. Le dimanche 31 juillet, midi. Consistent en commode en noyer, tables, assiettes, marmites, casseroles, etc. Au compt.

AVIS DIVERS. M<sup>me</sup> la maréchale Lefebvre, duchesse de Dantzic, ayant par son testament chargé M<sup>me</sup> de Creutzer, sa nièce et sa légataire universelle, de distribuer entre les créanciers sérieux et légitimes de son fils une somme dont elle a laissé à M<sup>me</sup> de Creutzer seule le soin de régler l'emploi...

Tirages du 30 juillet 1836. Pour les actions et coupons de prime de la Compagnie des quatre canaux, remboursables le 1<sup>er</sup> octobre prochain, à onze heures du matin, salle de la Bourse.

Tirages du 30 juillet 1836. Pour les actions d'emprunt du canal de Bourgogne; idem du canal d'Arles à Bouc, remboursables le 1<sup>er</sup> octobre prochain, à trois heures et demie de relevée, rue St-Fiacre, 20.

BOURSE DU 25 JUILLET. A TERME. 1<sup>er</sup> c. pl. ht. pl. bas de. 3% comptant... 108 85 108 85 108 80 108 85; — Fin courant... 108 80 108 90 108 80 108 90; Esp. 1831 compt. — — — — — — — —; — Fin courant... — — — — — — — —; Esp. 1832 compt. — — — — — — — —; — Fin courant... — — — — — — — —; 5% comp. [c. n.] 80 40 80 35 80 30 80 35; — Fin courant... 80 40 80 45 80 35 80 45; R. de Naples cpt. 100 25 100 30 100 25 100 30; — Fin courant... — — — — — — — —; R. perp. d'Esp. c. — — — — — — — —; — Fin courant... — — — — — — — —; IMPRIMERIE BRUN, PAUL DAUBRÉE ET C<sup>e</sup>, Rue du Mail, 5.

Tirage du 24 septembre 1836. Pour les actions et coupons de prime de la Compagnie des trois canaux, remboursable le 10 octobre prochain, à trois heures de relevée, rue St-Fiacre, 20.

REMPLACEMENT MILITAIRE. CLASSE 1835. Méric-Simon COUTURE, propriétaire et agent d'affaires patenté, rue et passage St-Antoine, 69, a l'honneur de prévenir MM. les pères de famille qu'il se charge toujours d'assurer les jeunes gens contre les chances du sort et du remplacement militaire.

CABINET DE M. KOLIKER, exclusivement destiné aux ventes des offices judiciaires. — Plusieurs titres et offices de Notaires, d'Avoués, Greffiers, Agréés, Commissaires-priseurs et Huissiers, à céder de suite. — S'adresser à M. KOLIKER, ancien agrégé au Tribunal de commerce de Paris, rue Mazarine, 7. — Les lettres doivent être affranchies.

On desire céder de suite un CABINET D'AGRÉE, non loin de Paris, et traiter d'une ÉTUDE D'AVOUE de première instance, au Midi, et à vingt-cinq lieues de Paris. S'adresser à M<sup>e</sup> Mathis, avocat, rue de la Jussienne, 16.

HERNIES. Cure radicale, par une méthode américaine, sans opération et en 20 ou 30 j. MM. les doct. Hérisson et Carpenter, rue N<sup>e</sup>-des-Mathurins, 42. Honoraires après guérison.

TRAITEMENT VÉGÉTAL, pour la guérison radicale, en peu de jours et sans accidens, des écoulemens récents et invétérés. Prix: 9 fr., payable en une seule ou en trois fois; Chez M. POISSON, pharmacien breveté, rue du Houle, 11, près celle de la Monnaie. Affranchir les lettres et y joindre un mandat sur le poste.

PH<sup>o</sup> COLBERT. La Pharmacie Colbert est le premier établissement de la capitale pour le traitement végétal dépuratif des maladies secrètes et des dartres, et toutes acrétes du sang, annoncées par des douleurs, taches et boutons à la peau. Consult. médicales (gratuites) de 10 h. à 2 h., galerie Colbert. Entrée particul., rue Vivienne, 4. Traitement par correspond.

GUÉRISON. Parfaite, avant de rien payer, des maladies de la peau et des glandes, et des maux de tête d'yeux, d'oreilles, de gorge, de poitrine, d'estomac, d'intestins, de vessie, de matrice et de nerfs; de 9 à 4 heures, place Royale, 13, au Marais, avec les importans procédés du docteur BACHOUÉ. [Aff.]

TOPIQUE COPORISTIQUE. Les nombreux essais faits à Paris, les rapports des journaux, et les certificats ont prouvé que ce remède était ineffaçable pour la guérison des cors aux pieds; il en attaque la racine et la fait tomber en quelques jours, sans nulle douleur. — Dépôts aux pharmacies suivantes: rues Saint-Honoré, 271; Caumartin, 1; du Temple, 139; et dans toutes les villes.

Vu par le maire du 3<sup>e</sup> arrondissement pour légalisation de la signature BRUN, PAUL DAUBRÉE ET C<sup>e</sup>,